

Termes de référence pour la réalisation d'une étude sur la mobilisation du secteur privé dans la solidarité internationale

Objet de la recherche : Coordination SUD recrute une consultance pour la réalisation d'une étude sur l'impact, l'efficacité et les évolutions des dispositifs français et européens de mobilisation / soutien du secteur privé lucratif en contribution au financement du développement et de l'humanitaire.

Profil recherché : Pour les besoins de la mission, la personne ou l'équipe consultante devra disposer d'une bonne connaissance de la politique française et européenne de solidarité internationale, des organisations privées impliquées dans le développement et l'humanitaire, et des dispositifs de financement du développement et de l'action humanitaire, être à l'aise avec l'utilisation et l'analyse de données, et familière des règles de comptabilisation OCDE de l'aide publique au développement. En outre, la consultance devra présenter une bonne capacité d'analyse politique des enjeux. Maîtrise du français et de l'anglais obligatoire. Formation en sciences politiques et/ou économie du développement attendue.

Présentation

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd'hui, 179 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs : CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives. Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d'urgence, de développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD, avec ses organisations membres, assure quatre missions :

1. La promotion et la défense d'un environnement favorable à l'action et l'expression des organisations de la société civile (OSC),
2. L'appui et le renforcement de ces mêmes OSC,
3. La construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale,
4. La veille et la prospective sur la solidarité internationale et son secteur associatif, leurs évolutions et enjeux.

Contact

Candidatures à envoyer à recrutement@coordinationsud.org et martiniault@coordinationsud.org.

Contexte et définitions

Les organisations privées lucratives sont entendues ici comme les entités de droit privé et poursuivant une activité économique lucrative. Pour les besoins de cette étude, sont exclues du périmètre les organisations relevant explicitement du secteur de l'économie sociale et solidaire.

L'aide publique au développement (APD) est entendue selon sa [définition officielle](#) prévue par l'OCDE et ses règles de comptabilisation.

L'APD est une ressource financière importante pour les pays en développement, en particulier pour les pays les moins avancés (PMA). Définie au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, elle fonctionne comme un mécanisme de redistribution à travers des dons ou des prêts concessionnels pour soutenir le développement économique et humain des pays éligibles à l'APD, et répondre aux crises et aux urgences humanitaires. La France se place aujourd'hui parmi les principaux bailleurs du CAD de l'OCDE (4^{ème} pays donateur en volume et 10^{ème} en proportion de son revenu national brut). Les pays membres du CAD se sont collectivement engagés, dans les années 1970, à allouer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD. Si plusieurs pays atteignent aujourd'hui cet objectif (Allemagne, Pays-Bas, Suède, Luxembourg) la plupart ne l'ont toujours pas atteint. C'est le cas de la France qui consacre 0,56 % de son RNB à l'APD et qui s'est engagée en 2021 à atteindre 0,7 % en 2025. Un objectif dont le report à 2030 a été annoncé par le gouvernement.

Face à la réticence de certains gouvernements d'atteindre et de maintenir le 0,7 %, de plus en plus d'Etats se tournent vers le secteur privé lucratif avec l'objectif affiché de démultiplier les effets de l'APD, et celui plus ou moins assumé de soutenir des entreprises issues du pays donateur. Pour cela, les pays donateurs ont définis avec le CAD de l'OCDE une nouvelle catégorie d'instruments de financement relevant de l'APD, il s'agit des « instruments du secteur privé » (PSI en anglais). Ces instruments prennent principalement la forme, en France, des instruments de dette et des actions, et sont gérés par Proparco, l'AFD et la société STOA. En 2022, la France était ainsi le premier pays en volume d'APD comptabilisé via ces instruments.

Il est d'autant plus important d'éclaircir la place et l'impact de ces instruments que **les nouvelles orientations politiques** données par le Gouvernement français, issues du [Comité interministériel de la coopération internationale et du développement \(CICID\) de juillet 2023](#), **font de ces financements l'un des piliers de la stratégie d'investissement solidaire et durable** de la France (voir l'axe 4 du document). L'OCDE joue également un rôle déterminant pour réglementer la place du secteur privé lucratif dans l'APD, à l'image des recommandations pour limiter l'aide liée ou encore des récentes évolutions clarifiant les règles de comptabilisation officielle des instruments du secteur privé au titre de l'APD. Fin 2023, le CAD de l'OCDE a en effet trouvé un accord sur la comptabilisation de ces instruments dans l'APD, ouvrant une nouvelle voie et questionnant les risques de dérive et de détournement de l'APD, comme le rappelle Eurodad¹.

Des études sur l'utilisation des PSI ont récemment vu le jour, analysant notamment le portefeuille de Proparco, mais elles reposent uniquement sur les données publiées par l'OCDE. La place croissante des instruments du secteur privé invite à une analyse plus approfondie de leur fonctionnement et caractéristiques, des différentes approches possibles, et des évolutions en cours. Plusieurs zones de flou demeurent sur le profil des entités privées soutenus par ces mécanismes, sur leurs activités, et sur la cohérence de leurs missions avec les objectifs de la politique de solidarité internationale.

¹ https://www.eurodad.org/aid_under_threat

Objectif et enjeux

Objectif : permettre à Coordination SUD de mieux comprendre la place et le rôle des instruments de soutien au secteur privé et les parties prenantes de ces dispositifs, et en particulier, l'ampleur, l'impact, l'efficacité et les évolutions de ces instruments au sein de l'aide publique au développement.

Il est attendu que la consultance analyse la littérature existante sur le sujet (institutionnelle, académique, associative) et qu'elle rencontre les principaux acteurs institutionnels (MEAE, AFD, DG INTPA) et les organisations expertes dans le domaine (Eurodad, IDDRI) pour nourrir son analyse. La consultance devra également s'intéresser aux réflexions et évolutions en cours au sein du CAD de l'OCDE sur la comptabilisation de ces dispositifs de financement en tant qu'APD. **L'étude se concentrera principalement sur la France et proposera une ouverture sur les dispositifs de l'UE.**

L'étude devra répondre à trois enjeux principaux :

1. Détailler le fonctionnement des instruments du secteur privé comptabilisés dans l'APD, et la place des entreprises françaises dans ce cadre, ainsi que les profils des organisations financées.
2. Analyser la méthodologie utilisée par le groupe AFD pour évaluer « l'additionalité » des projets financés par les instruments du secteur privé, c'est-à-dire la plus-value économique et de développement du projet, nécessaire pour sa comptabilisation en APD.
3. Analyser l'impact de la mobilisation du secteur privé sur les géographies (PMA, PRITI, PRITS, PRE) et les secteurs bénéficiant de ces financements, ainsi que la place des sociétés civiles dans le cadre de ces projets. Analyser cet impact au regard des objectifs et orientations de la politique française de solidarité internationale.

Attentes de Coordination SUD :

1. Identifier les profils des acteurs et actrices privées du développement et leurs modalités d'action.
2. Analyser la cohérence entre leur action et les objectifs du développement durable et de l'aide publique au développement.
3. Identifier les risques et opportunités du partenariat croissant entre institutions publiques et organisations privés en matière de développement et d'humanitaire.

Description de la mission

Budget maximum : 15 400 €

Durée estimée : entre 20 et 25 jours

Principaux temps prévus : 1 réunion de cadrage, 1 réunion de consultation (version 1), 1 réunion de finalisation, 1 intervention lors d'un atelier ou séminaire d'une demi-journée.

Livrables : 1 cartographie, 1 étude d'environ 30 pages incluant 1 résumé exécutif d'1 page, 1 bibliographie. **Date de rendu des livrables : octobre 2024**

Coordination SUD fournira à la consultance des bases de données (OCDE et base de données française de l'APD), une liste de documents et de contacts destinés à appuyer la réalisation de la mission.

Chronogramme

2024							
1^{er} avril	29 avril – 3 mai	6-17 mai	Mai à Août	26 août	Sept.	7 octobre	Nov.
Publication de l'A.O.	Présélection des offres et entretiens avec les candidat.es présélection né.es	Contractuali sation de la consultance Réunion de lancement et de cadrage	Recherche et rédaction	Rendu du projet de rapport (V1)	A/R sur le projet et réunion de finalisation	Rendu du rapport final avec annexes	Restitution publique du rapport (Tbc)